

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 novembre 2013 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté  
Monsieur Danis Beauvillier

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et monsieur Pierre St-Onge, greffier, sont également présents.

Après la prière d'usage, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**13-11-346**      **Approbation de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**13-11-347**      **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2013**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2013.

ADOPTÉE

**13-11-348**      **Autorisation de destruction de documents**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à procéder à la destruction des documents mentionnés à un rapport du 8 novembre 2013 puisqu'ils sont rendus à échéance de conservation, selon le calendrier de conservation.

ADOPTÉE

**13-11-349**      **Nomination d'un maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de nommer Me Serge Bizier à titre de maire suppléant de la Ville de Princeville pour une durée d'un an.

ADOPTÉE

**Nomination aux comités et délégation à certains organismes**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de nommer les membres du conseil sur différents comités et d'en déléguer à certains organismes, ces nominations et ces délégations apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**Rapport du maire sur la situation financière****1°) Rapport financier 2012**

L'état de l'année 2012 des activités financières de fonctionnement présente une situation entièrement sous contrôle. En effet, les revenus de fonctionnement sont de l'ordre **8 394 040 \$**, les charges incluant l'amortissement **8 059 070 \$** et la conciliation à des fins fiscales de **679 880 \$**. Le tout dégage un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de **1 014 850 \$**.

Le rapport de l'auditeur externe conclut que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2012 conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**2°) Indications préliminaires pour le présent exercice financier**

En 2013, le budget adopté par la Ville de Princeville est équilibré. Les revenus de fonctionnement sont à **7 904 906 \$**, les charges sont à **9 057 124 \$** incluant l'amortissement à **1 560 100 \$** et la conciliation à des fins fiscales pour l'amortissement, le financement et les affectations est, quant à elle à **1 152 218 \$**.

Des montants ont été appropriés de divers surplus, affectés ou non, de fonds réservés en cours d'année pour couvrir des dépenses nécessaires pour le pavage des rues Desrochers et Grégoire ainsi que la rue Mgr Poirier, pour réduire divers financements permanents, la vidange des boues des étangs d'épuration, l'augmentation du fonds de roulement, l'achat de la bâtisse «Provigo» et l'acquisition d'une scène mobile.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un excédent des recettes sur les charges, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complété leur mandat.

**3°) Dernier programme triennal en immobilisation**

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2012 totalisait :

pour 2013	:	<b>2 493 375 \$</b>
pour 2014	:	<b>4 276 700 \$</b>
pour 2015	:	<b>123 000 \$</b>

Ces montants consistent, en plus des affectations aux activités de fonctionnement, aux travaux suivants :

- transport (voirie rurale, réserve domiciliaire, éclairage piste cyclable, pavage de rues) ;
- hygiène du milieu (eau potable, réfection de réseaux d'aqueduc et d'égouts et stabilisation de rives) ;
- loisirs et culture (éclairage, mise à niveau et agrandissement du Centre Sportif et scène mobile).

Les projets inscrits pour 2013 sur ce programme, mais non réalisés seront réévalués et/ou reportés à une autre année.

4°) **Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2013**

La rémunération des membres du conseil est de **25 872 \$** pour le maire et de **8 624 \$** pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de **12 936 \$** pour le maire et de **4 312 \$** pour chacun des conseillers.

5°) **Orientations générales 2014**

Les orientations pour 2014 se préciseront lors de l'élaboration du budget, mais pour l'instant, et selon les disponibilités des programmes d'infrastructure gouvernementaux, les projets suivants sont envisagés :

- réfection des infrastructures et/ou du pavage de certaines rues, dont des portions des rues Saint-Jacques Est et Ouest ;
- amélioration de certains chemins ruraux ;
- mise à niveau du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière.

L'objectif du conseil reste toujours d'améliorer les services pour attirer de nouveaux résidents et investisseurs.

6°) **Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

Gilles Fortier,  
Maire

13-11-351

**Publication du rapport du maire**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes ainsi que sur le site web de la ville.

ADOPTÉE

13-11-352

**Renouvellement 2014 à l'UMQ**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 et d'autoriser la trésorière à payer la cotisation annuelle et la tarification au Carrefour du capital humain, représentant 7 124,22 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE

13-11-353

**Renouvellement 2014 à la FCM**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'adhérer à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 et d'autoriser la trésorière à payer la cotisation annuelle au montant de 1 103,80 \$.

ADOPTÉE

13-11-354

**Répartition du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec**

ATTENDU QUE la construction d'une ligne électrique monoterne à 120 kv pour intégrer au réseau d'Hydro-Québec le parc éolien de l'Érable est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec ;

ATTENDU QUE la nouvelle ligne aérienne de transport 120 kv est située dans les municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, Princeville, Saint-Ferdinand et Plessisville paroisse ;

ATTENDU QUE ces municipalités sont admissibles à ce programme d'Hydro-Québec pour un montant total de 160 926 \$ ;

ATTENDU QUE ces municipalités doivent se répartir entre elles ce montant.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accepter la répartition du Programme de mise en valeur d'Hydro-Québec comme suit :

Municipalité admissible	%	Montant PMVI
Sainte-Sophie-d'Halifax	68 %	109 430 \$
Princeville	21 %	33 794 \$
Saint-Ferdinand	7 %	11 265 \$
Plessisville Paroisse	4 %	6 437 \$
	100 %	160 926 \$

ADOPTÉE

13-11-355

**Révision de la reconnaissance pour exemption de taxes du Centre aquatique de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Fernard Ruel, il est unanimement résolu d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville de Princeville s'en remet à la décision de cet organisme décisionnel quant à la reconnaissance du Centre aquatique régional de l'Érable aux fins de l'exemption de taxes foncières pour l'activité exercée au 65, rue Mgr. Poirier, à Princeville.

ADOPTÉE

13-11-356

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques :**

- En date du 03-10-2013 au 10-11-2013 :
  - nos A33582 à A33629 & M1196 à M1204 692 265,84 \$
  - chèque annulé : A33533, A33537 et A33611
- dépôts salaires des périodes 201341 à 201344

ADOPTÉE

13-11-357

**Approbaton des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 11 novembre 2013
  - nos A33630 à A33759 318 497,33 \$

ADOPTÉE

**Dépôt des états comparatifs semestriels** - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

13-11-358

**Adoption du règlement no 2013-243 modifiant le règlement 2006-113 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Me Serge Bizier, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2013 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement no 2013-243 modifiant le règlement 2006-113 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation. »

ADOPTÉE

13-11-359

**Transferts budgétaires**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2013-09 au 2013-10 soumise par la trésorière en date du 10 novembre 2013 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

13-11-360

**Délégation des pouvoirs nécessaires à demander des soumissions pour les assurances collectives - Retrait**

Sur une proposition du conseiller Claude Coté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville retire la délégation accordée à la MRC de l'Érable en vertu de la résolution numéro 13-08-247.

ADOPTÉE

13-11-361

**Engagement de Mme Chantale Lambert à titre de salariée temporaire**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'entériner l'engagement, à compter du 8 octobre 2013, de Mme Chantale Lambert à titre de salariée temporaire au Service de la trésorerie.

Que ses conditions de travail soient celles indiquées à la convention collective de travail, notamment à l'article 5.01c.

ADOPTÉE

13-11-362

**Engagement d'un employé journalier à temps partiel au Service des loisirs**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'entériner l'engagement, à compter du 5 octobre 2013, de M. Stéphane Blanchet à titre d'employé journalier à temps partiel au Service des loisirs.

Que ses conditions de travail soient celles indiquées à la convention collective de travail.

ADOPTÉE

13-11-363

**Réajustement du salaire des brigadiers scolaires**

ATTENDU qu'une demande de réajustement de salaire des brigadiers scolaires de Princeville a été formulée au conseil municipal ;

ATTENDU que ce salaire n'a pas été revu depuis octobre 2010.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de hausser le salaire des brigadiers scolaires de Princeville de 10,50 \$/heure à 11,41 \$/heure à compter du 26 août 2013.

ADOPTÉE

13-11-364

**Confirmation au poste de préposé à la maintenance (horaire variable) au Service des loisirs**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de confirmer le salarié Éric Laroche au poste de préposé à la maintenance horaire variable au Service des Loisirs.

Que ses conditions de travail soient celles indiquées à la convention collective de travail.

ADOPTÉE

13-11-365

**Adoption du règlement 2013-244 modifiant le règlement no 10-01 sur les systèmes d'alarmes**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Rock Paquin, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2013 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement 2013-244 modifiant le règlement no 10-01 sur les systèmes d'alarmes. »

ADOPTÉE

13-11-366

**Approbation des travaux d'asphaltage dans le secteur du golf (avenues de l'Île, du Ruisseau, des rues du Canal, du Lac Nord et du Lac Sud)**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins dans le secteur du golf (avenues de l'Île, du Ruisseau, des rues du Canal, du Lac Nord et du Lac Sud) pour un montant subventionné de 100 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ces chemins dont la gestion incombe à la Ville de Princeville et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

13-11-367

**Avis de motion d'un règlement décrétant une participation au développement domiciliaire Gagnon, ainsi qu'un emprunt de 382 000 \$**

Le conseiller Claude Côté donne avis de motion que sera présenté, pour adoption à une prochaine séance, un règlement décrétant une participation au développement domiciliaire Gagnon, ainsi qu'un emprunt de 382 000 \$.

13-11-368

**Mandat pour acte de servitude pour une virée sur la rue Montclair**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de remplacer le nom « Me Ruth Kerline Joseph Milcé » par le nom de « Me Nathalie Houle » dans le premier paragraphe de la résolution numéro 13-07-221 adoptée le 8 juillet 2013 par le conseil municipal.

ADOPTÉE

13-11-369

**Rejet de l'ensemble des soumissions pour le traitement de surface simple (pierre nette)**

ATTENDU QUE peu après la réception des soumissions pour le traitement de surface simple (pierre nette), le conseil municipal a changé l'orientation du projet vers la pose d'asphalte et a demandé des soumissions par la suite à cet égard ;

ATTENDU QUE le projet de pose d'asphalte a été terminé récemment.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour le traitement de surface simple (pierre nette) et d'aviser en conséquence les soumissionnaires.

ADOPTÉE

13-11-370

**Adoption du règlement no 2013-242 décrétant une participation au développement résidentiel phase II du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 1 094 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Fernand Ruel, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2013 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement no 2013-242 décrétant une participation au développement résidentiel phase II du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 1 094 000 \$. »

ADOPTÉE

13-11-371

**Demande de droits de passage - Club Auto-neige des Bois-Francis inc.**

ATTENDU QUE le Club Auto-neige des Bois-Francis inc. a fait des représentations à la Ville de Princeville pour pouvoir accéder au noyau urbain plus particulièrement à une station-service et un commerce de motoneige en bordure de la route 116, à partir du sud du noyau villageois ;

ATTENDU QUE pour pouvoir accéder à ces commerces, certaines rues de la municipalité doivent être empruntées ;

ATTENDU QUE le conseil municipal, soucieux de la quiétude des résidents de ce secteur, doit baliser et encadrer l'autorisation qui peut être accordée aux motoneigistes de circuler dans ce secteur.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser les motoneigistes à circuler à une vitesse ne dépassant pas 20 km/heure dans le sens de la circulation en bordure d'une partie de la rue Gosselin, une partie de la rue Rivard et une partie de la rue Houle, tels qu'illustrés au plan joint en annexe à la présente résolution, pour provenir ou pour retourner au sentier de motoneige fédéré situé au sud du noyau urbain de la Ville de Princeville, pour accéder à deux commerces (Yamaha et station Shell) identifiés au plan et ce, uniquement de 8 h à 21 h, la semaine comme la fin de semaine.

De préciser que la présente autorisation est valide uniquement pendant une période de mise à l'essai se terminant le 31 mars 2014.

D'autoriser le service des Travaux Publics à apposer une signalisation avant le début du parcours au sud dudit noyau urbain pour indiquer le tracé que doivent impérativement suivre les motoneigistes avec les heures d'accessibilités à ces rues municipales et les commerces auxquels ils sont autorisés à accéder ainsi que de la signalisation directionnelle et de limite de vitesse le long du parcours s'adressant aux motoneigistes.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

13-11-372

**Service de patrouille hivernale saison 2013-2014**

ATTENDU QUE Transport SMG Lyster inc. a soumis son tarif pour effectuer la surveillance routière de certaines artères de la Ville de Princeville lors de la période hivernale 2013-2014 ;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la surveillance routière sur le territoire de la Ville de Princeville pour la période hivernale 2013-2014 à la compagnie Transport SMG Lyster inc. au montant de 10 000 \$, plus taxes applicables, pour une période de cinq mois débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et se terminant le 31 mars 2014.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le susdit contrat.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de la facture de cette entreprise numéro 2641 au montant de 2000 \$, plus taxes applicables, datée du 1<sup>er</sup> novembre 2013 et des 4 autres factures de cette entreprise à leur échéance respective.

ADOPTÉE



13-11-373

**Déneigement du rang 6 Est - Contrat avec la Paroisse de Plessisville**

ATTENDU QUE ce conseil désire s'entendre avec la municipalité de la Paroisse de Plessisville pour effectuer l'entretien d'hiver du 6e rang Est de la Ville de Princeville pour la saison hivernale 2013-2014.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de signer une entente intermunicipale avec la municipalité de la Paroisse de Plessisville pour l'entretien d'hiver du 6e rang Est de la Ville de Princeville au montant de 1 754 \$ (avant taxes) pour une distance de 0,57 km.

QUE cet entretien de chemin d'hiver n'inclut pas la fourniture d'une souffleuse à neige.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le susdit contrat, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

13-11-374

**Contrat pour le déneigement des kiosques postaux du Domaine Paquet**

ATTENDU QUE ce conseil désire procéder à l'octroi du contrat pour le déblaiement de la neige de l'aire des deux kiosques postaux situés dans le secteur du Domaine Paquet et d'une petite rue dans ce secteur.

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que d'accorder le contrat de déneigement des deux kiosques postaux situés au Domaine Paquet à ABC Landry inc., pour une somme de 325 \$, avant taxes, pour la saison hivernale 2013-2014 et le contrat de déneigement d'une petite rue dans ce secteur, pour une somme de 375 \$, avant taxes, pour la saison hivernale 2013-2014.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le susdit contrat, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

13-11-375

**Avis de motion - Modification du règlement no 2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées**

Monsieur le conseiller Danis Beauvillier donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées.

13-11-376

**Avis de motion - Modification du règlement no 410-87 concernant les rejets aux réseaux d'égouts**

Monsieur le conseiller Fernand Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement no 410-87 concernant les rejets aux réseaux d'égouts.

13-10-377

**Autorisation de paiement d'une partie des honoraires professionnels dans le cadre du projet de développement résidentiel Gagnon**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer la facture du 31 octobre 2013, numéro 13-157-V1, de Valimmo-1 inc., représentant une somme 11 360,00 \$, avant taxes, pour la part de la Ville de Princeville relativement aux honoraires de la firme d'ingénieurs Exp dans le cadre du projet de développement résidentiel Gagnon, suivant l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec ce promoteur.

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt à être adopté pour décréter une participation au développement domiciliaire Gagnon jusqu'à un maximum de 5 % prévu par la Loi, et la différence, s'il y a lieu, par le fonds des activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

13-11-378

**Entente sur une réclamation pour la vidange des boues des étangs aérés**

ATTENDU QUE les méthodes de calculs et outils préconisés par le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs pour calculer les boues à vidanger dans les étangs aérés se sont avérés donner une quantité anormalement élevée ;

ATTENDU QUE l'application de ces méthodes donnait des résultats tellement invraisemblables que la Ville de Princeville, de concert avec ses ingénieurs, a préféré retrancher 50 % de la quantité estimée de boues avant d'aller en appel d'offres ;

ATTENDU QUE la quantité de boues réellement prélevée et prélevable dans les étangs aérés s'est avérée nettement en deçà de la quantité mentionnée à l'appel d'offre ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire retenu pour exécuter les travaux, ASDR Industries, a adressé à la municipalité une réclamation d'un peu plus de 41 000 \$ alléguant entre autres un manque à gagner résultant de la variation de la quantité prélevée et prélevable par rapport à la quantité soumissionnée ;

ATTENDU QUE la Ville et l'entrepreneur dans le but d'éviter des débats judiciaires et un procès sur cette question ont convenu de faire une transaction, et de régler le litige qui les oppose, moyennant le paiement par la Ville de Princeville à ASDR Industries de 20 000 \$, plus taxes applicables, avec quittance totale, finale et définitive de toutes prétentions pécuniaires et de toutes réclamations de quelque nature que ce soit de chaque partie l'une envers l'autre découlant du contrat de vidange des boues des étangs aérés.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de conclure une transaction avec ASDR Industries et de régler le litige qui oppose la Ville à cette entreprise, par le paiement à ASDR Industries de 20 000 \$, plus taxes applicables, avec quittance totale, finale et définitive de toutes prétentions pécuniaires et de toutes réclamations de quelque nature que ce soit de chaque partie l'une envers l'autre découlant du contrat de vidange des boues des étangs aérés.

ADOPTÉE

**Demande d'adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique** - Classé

13-11-379

**Demande de dérogation mineure de Prédimach inc.**

ATTENDU QUE cet agrandissement doit se faire vers l'arrière pour optimiser le fonctionnement des équipements existants ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le maire demande à toutes les personnes présentes dans la salle si elles désirent faire valoir leur point de vue ou objection relativement à cette demande de dérogation mineure.

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte la propriété située au 860, route 116 Est, la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Prédimach inc. afin de permettre d'agrandir le bâtiment principal vers l'arrière tout en appliquant l'article 3.11 du règlement 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville qui requiert une marge

arrière de 3 m. La construction projetée est localisée à 1,25 m de la ligne arrière, ce qui représente une dérogation de 1,75 m par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

13-11-380

**Demande de dérogation mineure de M. Étienne Couture et de Mme Audrey Pomerleau**

ATTENDU QUE l'espace disponible n'est pas suffisant pour recevoir un leg familial ;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une nouvelle cuisine fait partie des projets actuels ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le maire demande à toutes les personnes présentes dans la salle si elles désirent faire valoir leur point de vue ou objection relativement à cette demande de dérogation mineure.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 60, rue Régnald, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Couture et Madame Pomerleau afin de permettre l'agrandissement de la résidence avec une marge arrière de 3,50 mètres au lieu de 6 mètres, ce qui représente une dérogation de 2,50 mètres pour la marge arrière par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

13-11-381

**Demande de dérogation mineure de M. Rock Paquin**

ATTENDU QUE l'aménagement d'un stationnement sur le terrain adjacent au demandeur va créer de l'achalandage ;

ATTENDU QU'Il est louable au demandeur d'avoir un endroit intime sur sa propriété tout en empêchant les gens de circuler sur celle-ci ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le maire demande à toutes les personnes présentes dans la salle si elles désirent faire valoir leur point de vue ou objection relativement à cette demande de dérogation mineure.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 56-58, rue Gagnon, la demande de dérogation mineure présentée par M. Paquin afin de permettre l'installation d'une clôture de 2 mètres de hauteur jusqu'à 2,15 mètres du trottoir de la rue Houle ainsi que de planter une haie de cèdres de 2 mètres de hauteur à 2,75 mètres du même trottoir, ce qui représente une dérogation de 1 mètre de hauteur pour la clôture et la haie de cèdre par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

13-11-382

**Vente d'un terrain au 75 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Éric Côté et Marie-Ève Paré ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 982 327 du cadastre du Québec (75 rue Lecours) pour le prix de 20 669,32 \$ avant les taxes applicables ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

13-11-383

**Vente d'un terrain au 20 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Sébastien Côté et Josiane Fortin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 982 308 du cadastre du Québec (20 rue Lecours) pour le prix de 21 829,22 \$ avant les taxes applicables ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

13-11-384

**Avis de motion - Règlement modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Monsieur le conseiller Fernand Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne ville de Princeville.

13-11-385

**Adoption du premier projet de règlement PRU1-1303 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement PRU1-1303 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne ville de Princeville.

De fixer l'assemblée publique de consultation relativement à ce premier projet de règlement à 18 h 30, le 9 décembre 2013, à la salle du conseil municipal.

ADOPTÉE

13-11-386

**Vente d'un lot à Jean-Luc Boulet**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de vendre à M. Jean-Luc Boulet, le lot 5 357 789 au cadastre du Québec, pour une somme de 4 500 \$, le tout selon les conditions, modalités et restrictions de l'acte de vente à intervenir.

D'autoriser le maire et le greffier à signer l'acte à intervenir, pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-11-387

**Nomination de deux représentants pour le réseau BIBLIO CQLM**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de nommer Me Serge Bizier et Madeleine Beaudoin pour agir comme représentants officiels de la Ville de Princeville auprès du Réseau Biblio CQLM et pour être convoqués à l'assemblée annuelle et aux rencontres organisées de temps à autre par cet organisme.

ADOPTÉE

13-11-388

**Rapport de l'activité du golf - Subvention à ORASSE**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a dégagé un surplus financier suite à l'organisation de son Tournoi de golf annuel ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire redistribuer ce bénéfice à une association locale.

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que de verser à ORASSE la subvention de 2 847,23 \$, représentant le bénéfice de l'organisation du Tournoi de golf annuel 2013 de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-11-389

**Rapport du spectacle d'humour**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le rapport financier pour le spectacle d'humour du 27 septembre 2013 organisé par le Service des loisirs et autorise la trésorière à verser moitié-moitié les bénéfices de cette activité à la CPA et aux Ambulanciers, soit 418,78 \$ chacun.

ADOPTÉE

13-11-390

**Approbation et ratification des diverses activités 2013 - Aides financières aux organismes**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier la distribution d'aides financières à différents organismes par le Service des Loisirs, tel que le tout apparaît à une liste déposée au conseil municipal et annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE

13-11-391

**Chevaliers de Colomb - Campagne Guignolée 2013**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder aux Chevaliers de Colomb de Princeville - Conseil 5986, une contribution de 200 \$ pour la Guignolée.

ADOPTÉE

13-11-392

**La Maison du CLDI de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la maison du CLDI pour son projet de créer une salle snoezelen.

ADOPTÉE

13-11-393

**Société canadienne de la sclérose en plaques**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 100 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques pour contribuer à la recherche de soins reliés à cette maladie.

ADOPTÉE

13-11-394

**Procure**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 250 \$ à l'organisme Procure voué à la recherche sur le cancer de la prostate et dont le mouvement origine de la région.

ADOPTÉE

13-11-395

**Unité Domrémy de Plessisville inc.**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux billets au montant de 15 \$ chacun pour participer au Brunch annuel 2013 de l'Unité Domrémy de Plessisville.

ADOPTÉE

13-11-396

**Patrimoine Princeville**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisme Patrimoine Princeville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, et il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde une aide financière au montant de 1 000 \$ à Patrimoine Princeville pour la poursuite de leurs activités.

De préciser que le versement de cette aide finance est conditionnelle au dépôt à la Ville de Princeville des états financiers de l'organisme.

ADOPTÉE

**Héma-Québec- classé**

**Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

13-11-397

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 40.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Pierre St-Onge, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire